

# **THÈMES**



#### Rôle d'auxiliaire

Reconnaître le rôle crucial des Sociétés nationales comme auxiliaires des autorités étatiques dans le domaine de l'aide humanitaire avec une mission locale unique, afin de garantir que les populations locales sont entendues et impliquées dans l'élaboration de politiques à l'échelle nationale et les processus de planification sur des questions humanitaires fondamentales telles que la gestion des risques, la migration, la santé.



### Activités de préparation juridique pour les opérations d'assistance internationale en cas de catastrophe (Loi type « IDRL »)

Cadres légaux appropriés qui permettent les interventions humanitaires internationales d'assistance dans des situations d'urgence. L'IDRL préconise des procédures en matière d'interventions internationales en cas de catastrophes qui placent les autorités nationales aux commandes, réduisent les obstacles, les coûts et les problèmes de qualité et défendent les principes humanitaires.



## La législation et la réduction des risques

Des cadres législatifs modernes qui ont intégré la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique à la gestion des risques de catastrophe ainsi qu'aux lois et politiques sectorielles dans le respect des engagements internationaux et régionaux.



### Préparation et intervention des États

Des cadres législatifs intégrés pour la gestion des risques de catastrophe qui traitent de façon appropriée la préparation et les interventions des États, notamment les dispositions institutionnelles et les procédures à suivre, le financement des risques de catastrophe, les questions de genre et de protection ainsi que les approches planifiées sur les questions règlementaires en matière d'hébergement après les catastrophes et de mobilité humaine associée aux catastrophes.



### Une législation sur les catastrophes et le climat qui ne laissent personne de côté

Le genre, la diversité, et les questions de protection sont intégrés de manière appropriée dans les lois, politiques et procédures nationales afin de garantir la dignité, l'accès, la participation et la sécurité de tous.

En tirant profit de leur rôle d'auxiliaire unique, les Sociétés nationales qui travaillent avec notre programme ont réussi à renforcer de nouvelles lois et politiques relatives aux catastrophes dans 37 pays depuis 2007.

Une législation solide crée, non seulement un environnement propice aux efforts de nos Sociétés nationales, mais permet en outre au gouvernement de développer des capacités importantes, favorise des pratiques plus sûres et garantit la protection des droits et de la dignité des populations vulnérables.